



« Ose le vert, recrée ta cour – 5^e édition »

Règlement de l'appel à projets Ecoles fondamentales wallonnes

Pour des espaces scolaires extérieurs « nature bienvenue » et conviviaux dans les écoles maternelles et primaires de Wallonie

1. Pourquoi se lancer dans un projet « Ose le vert, recrée ta cour » ?

A. Contexte et enjeux

« Ose le vert, recrée ta cour » a pour ambition de créer des espaces scolaires extérieurs conviviaux où la nature a toute sa place.

Du point de vue environnemental, cela a tout son sens d'accueillir la biodiversité locale à l'école. En effet, étant donné le déclin actuel sans précédent que connaît la biodiversité¹, il est urgent de lui donner une place, de la préserver et de renforcer le maillage écologique.

D'autant plus qu'accueillir la nature à l'école offre bien d'autres avantages. Les enfants passent une grande majorité de leur temps à l'école et de nombreux scientifiques mettent en évidence le lien intrinsèque entre la santé humaine et la nature (résistance aux maladies, santé mentale...), ainsi que d'autres bienfaits : la créativité, la motricité, le développement social des enfants...

Ensuite, car végétaliser les espaces scolaires extérieurs améliore la convivialité et le bien-être des enfants grâce à la diversification des jeux, la réduction du bruit, une meilleure répartition de l'espace qui permet à chacun.e de trouver sa place...

Pour finir, du point de vue pédagogique, le projet « Ose le vert, recrée ta cour » a également tout son sens à l'école car il

- Permet, en ouvrant les portes de la classe et des récréés vers la nature, aux enfants de *complètement comprendre et connaître* le monde, la vie, le vivant, leurs sens, leurs intelligences et émotions et de devenir « des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de

¹ WWF, Rapport Planète Vivante 2022

« Ose le vert, recrée ta cour », une campagne portée par GoodPlanet Belgium en partenariat avec Natagora et avec le soutien de la Wallonie.



l'environnement et ouverte aux autres cultures », qui est une des quatre missions prioritaires de l'école²;

- Contribue à plusieurs objectifs globaux d'amélioration du système éducatif (OASE), au sein des plans de pilotage (accroître les indices du bien-être à l'école et de l'amélioration du climat scolaire; améliorer les savoirs et compétences des élèves...)³;
- Permet de travailler les compétences au sein des nouveaux référentiels du tronc commun (notamment des maternelles, des sciences, FHGES, PECA, FMTTN, EPC...)⁴.

B. La campagne « Ose le vert, recrée ta cour »

Pour répondre à ces différents enjeux, l'objectif du projet « Ose le vert, recrée ta cour » est triple :

1. Favoriser les espèces indigènes pour augmenter la biodiversité locale;
2. Stimuler le contact des enfants avec la nature, en temps libre et d'apprentissage;
3. Favoriser la convivialité, le bien-être et le vivre ensemble dans les espaces extérieurs de l'école.

En se lançant dans un projet de végétalisation à l'école, de nombreuses questions techniques, méthodologiques et pédagogiques apparaissent (le choix des aménagements pertinents, l'implication des enfants, la recherche de plantes et fournisseurs, la mise en place d'un chantier...). Afin de soutenir les écoles dans leurs questionnements, de les inspirer, de les conseiller et de les aider, la campagne « Ose le vert, recrée ta cour » a été mise en place en 2016.

Depuis ce lancement, la campagne a connu 4 éditions totalisant 465 écoles fondamentales et 5 Hautes-écoles qui ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans leur projet.

Il est important de souligner que repenser et verdiriser les espaces extérieurs de l'école, en poursuivant ces différents objectifs, est un **projet d'envergure**. Il s'agit d'un véritable **projet d'ECOLE** qui demandera la mobilisation de nombreuses personnes tout au long des différentes étapes à parcourir : identification des besoins, réflexion, identifications des solutions (infrastructurales, pédagogiques), mise en œuvre (infrastructurale, pédagogique), utilisation et entretien/gestion des espaces. Prendre part à « Ose le vert, recrée ta cour » c'est également un **engagement sur le long terme** pour que l'atteinte de ces 3 objectifs perdurent après la fin de l'accompagnement.

2. Public cible et critères d'éligibilité

A. A qui s'adresse cet appel à projet ?

Toute école maternelle et/ou primaire, située sur le territoire wallon, peut répondre à l'appel à projets.

Les écoles ayant bénéficié d'un accompagnement « Ose le vert, recrée ta cour – éditions 1, 2, 3 et 4 » ne peuvent **pas** participer au présent appel. Si vous êtes dans ce cas, nous vous invitons à vous tourner vers l'appel à projet « Coup de pouce - Oselevert5 » qui est entre autres destiné à certaines écoles des éditions précédentes.

B. Quelles sont les conditions pour qu'un projet soit recevable ?

² https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/47165_000.pdf

³ https://www.reseau-idee.be/sites/default/files/media/inforidee/pdf/Infor_3_2019.pdf

⁴ <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/wp-content/uploads/2022/12/Code-de-lenseignement-fondamental-et-de-lenseignement-secondaire.pdf>

Les critères d'éligibilité définissent les conditions de base à respecter obligatoirement (outre l'adéquation avec le public cible de l'appel) pour que la candidature puisse être prise en compte dans le processus de sélection des lauréats de l'appel à projets. Ils font l'objet de questions spécifiques dans le formulaire d'inscription.

! Attention ! Plusieurs de ces critères font l'objet de documents à faire signer par des tierces parties (PO...) : soyez vigilants aux délais nécessaires à ces démarches. Ces documents sont à retrouver [sur oselevert.be](http://sur.oselevert.be).

1. Une seule implantation concernée

Chaque dossier de candidature doit être spécifique et contextualisé à une seule implantation. Une école disposant de plusieurs implantations et souhaitant réaliser un projet au sein de plusieurs implantations doit donc introduire plusieurs dossiers de candidature. Chaque implantation ne peut remettre qu'une seule candidature.

Ceci est également valable en ce qui concerne l'accompagnement "coup de pouce". Une implantation ne peut pas remplir les deux formulaires "accompagnement complet" et "coup de pouce".

2. Disponibilité des espaces concernés

Les espaces concernés devront être disponibles pour la réalisation du projet entre février 2024 et juillet 2025 et devront être accessibles pour les enfants pour une période d'au moins 5 ans après la réalisation du projet.

En cas d'interaction avec un autre projet de travaux (PPT, rénovation du bâtiment...), le projet devra expliciter clairement l'intégration du projet « Ose le vert » dans le projet plus global, son budget et son timing.

Dans le cadre de cette 5^e édition, et pour continuer à renforcer les liens avec **l'Ecole du Dehors**⁵ les aménagements pourront avoir lieu dans des espaces extérieurs non attenants à l'école à condition que ces espaces :

- soient accessibles à pied par un trajet de maximum 15 minutes,
- servent à des activités d'apprentissages régulières et pérennes en extérieur (école du dehors)
- fassent l'objet d'une convention d'aménagement et d'occupation pour une période d'au moins 5 ans avec le propriétaire des lieux, le cas échéant.

3. Engagement du Pouvoir Organisateur de l'école

Le projet étant un projet d'ECOLE, à la fois pédagogique et infrastructurel, le Pouvoir Organisateur s'engage à entrer dans une démarche de favorisation de la biodiversité locale, de réaménagements des espaces extérieurs et de reconnexion des enfants à la nature.

Le PO valide le projet imaginé par l'école, les intentions d'aménagements et de pratiques pédagogiques proposées.

Le PO se rend disponible durant toute la durée du projet pour soutenir l'école et prendre en compte les améliorations et changements qui pourraient être amenés par le coach dans le cadre de l'accompagnement.

Le PO s'engage à ce que les espaces concernés soient disponibles pour la réalisation du projet, en état de faire les aménagements (plan d'impétrants disponibles indiquant qu'il n'y a pas de câble électrique, conduite de gaz...) et à ce qu'ils soient accessibles pour les enfants pour une période d'au moins 5 ans.

Le PO se porte garant, en concertation avec la direction et l'équipe éducative, de l'entretien et de la pérennisation des espaces aménagés.

⁵ Pour le Collectif Tous Dehors, l'Ecole du dehors est un ensemble diversifié de pratiques éducatives et pédagogiques, c'est une immersion et des rencontres dans l'environnement naturel, social et vivant. L'Ecole du dehors s'articule avec les missions de l'école et les activités intra-muros.

Si ces engagements ne sont pas respectés, l'équipe de Coordination du projet « Ose le vert, recrée ta cour » se réserve le droit d'annuler l'accompagnement et la bourse octroyés à l'école.

4. Remise du dossier de candidature dans les temps

Le dossier de candidature devra être rempli **en ligne pour le 15 janvier 2024 au plus tard.**

3. Quels sont les projets attendus (critères de sélection) ?

La campagne veut soutenir les projets d'aménagements qui apportent plus de nature et de biodiversité indigène, de contact avec la nature et de convivialité dans les espaces de vie extérieurs des écoles. Pour cela, il est attendu que les projets proposés soient construits sur base des 3 objectifs de l'appel à projets et soient attentifs aux autres critères de sélection repris ci-dessous.

Les critères de sélection sont les critères sur lesquels se basera le jury pour sélectionner les lauréats parmi les candidats éligibles. Pour chaque candidature, le jury établira une note sur 25 points selon la pondération indiquée ci-dessous. Ces critères font l'objet de questions spécifiques dans le formulaire de candidature.

Critère n°1 : le projet favorise la présence d'espèces indigènes pour augmenter la biodiversité locale (5 points).

Veillez à indiquer sur le plan (à remettre avec le dossier de candidature) les aménagements que vous avez imaginés pour répondre à ce critère.

Soyez attentifs dans votre projet aux éléments suivants :

- Laisser une place à la flore spontanée et abandonner la vision « mauvaises herbes » (ex : prévoir des espaces de tonte différenciée) ;
- Offrir un espace de vie, le gîte et le couvert à la faune locale (exemples : planter un verger, une haie, des fleurs mellifères...)
- Augmenter la présence de plantes indigènes (fleurs, arbres, arbustes, haies, variétés fruitières locales ...)
- Remplacer un revêtement artificiel (asphalte, béton...) pour y aménager un espace naturel (espace vert, plan d'eau...)
- Mise en place de différents biotopes/écosystèmes (haie, mare, abris différents...) en lien avec le maillage écologique de la région.



Les retours d'expériences des précédentes éditions soulignent la difficulté d'appréhender/connaitre la « vraie » nature indigène/biodiversité locale.

- Participez à une des séances d'informations où de nombreux exemples seront donnés ainsi que les fausses bonnes idées (voir point « 5 - Où trouver de l'inspiration pour mon projet » ?).
- Renseignez-vous via le site : www.oselevert.be/outils-techniques.php
- C'est un point sur lequel le coach pourra vous aider : n'hésitez pas à le préciser dans vos besoins.

Critère n°2 : le projet stimule le contact des enfants avec la nature, en temps libre et d'apprentissage (5 points).

Veillez à indiquer sur le plan (à remettre avec le dossier de candidature) les aménagements et les espaces que vous avez imaginés pour répondre à ce critère, ainsi que leur fonction ou les activités pédagogiques envisagées.

Soyez attentifs dans votre projet aux éléments suivants :

- Favoriser le jeu libre et spontané au contact de la nature

- Favoriser l'observation de la nature de manière libre ou encadrée
- Offrir aux enfants un lieu pour expérimenter dans et avec la nature et pour éveiller leurs 5 sens
- Utiliser la nature dans les activités d'apprentissages, de manière régulière et pérenne.
On pourra distinguer ici l'éducation « à » la nature (éveil scientifique, étude du milieu), l'éducation « dans » la nature (cadre de vie et lieu d'apprentissage) et l'éducation « par » la nature (éléments naturels comme supports d'apprentissage).
- Aménager des espaces d'apprentissages en extérieur (classe du dehors, agora, tables, assises,...)
- Utiliser des matériaux naturels pour les aménagements envisagés (construction en saule vivant, billot de bois, tronc...)



Les retours d'expériences des précédentes éditions soulignent l'importance de bien réfléchir en amont à ce qui sera mis en place comme actions pédagogiques d'une part (activités, organisation, règles...) et infrastructurelles/techniques d'autre part (aménagements, constructions...) pour stimuler ce contact.

Critère n° 3 : le projet favorise la convivialité, le bien-être et le vivre ensemble dans les espaces extérieurs de l'école (5 points).

Veillez à indiquer sur le plan (à remettre avec le dossier de candidature) les aménagements et les espaces que vous avez imaginés pour répondre à ce critère, ainsi que leur fonction.

Soyez attentifs dans votre projet aux éléments suivants :

- Diversifier les activités possibles au sein des espaces extérieurs
- Structurer de manière cohérente les espaces extérieurs
- Développer des espaces collectifs (agora, espaces d'expression...)
- Améliorer l'aspect esthétique de l'école
- Identifier les besoins des enfants à travers une enquête/un sondage préalable

De manière générale, pensez au caractère multifonctionnel de vos aménagements (ex : un espace collectif dans lequel il est possible de faire du Land Art, de donner cours ou de grimper...).

Critère n°4 : Mise en œuvre du projet (5 points)

Le projet démontre la collaboration et l'engagement d'une équipe porteuse composée de différents profils. Le projet décrit l'organisation et le fonctionnement envisagés de l'équipe porteuse, ainsi que l'implication de différents acteurs concernés, pour l'ensemble des phases, depuis l'identification des besoins et réflexion, jusqu'à l'utilisation et entretien/gestion des espaces en passant par la mise en œuvre (infrastructurelle, pédagogique). Le projet décrit la communication envisagée pour faire connaître, assurer le suivi du projet en interne et vers les parents.



Les retours d'expériences des précédentes éditions mettent en évidence que l'implication et l'appropriation du projet par l'ensemble de la communauté scolaire est un des facteurs majeurs de la pérennisation du projet.

Critère n°5 : Degré d'intégration dans les projets de l'établissement (2 points)

Le projet décrit les liens entre les aménagements et les pratiques qui seront mis en place dans le cadre du présent appel et les autres projets existants dans l'école (plan de pilotage, école du dehors, projet d'amélioration du climat scolaire, projet d'intégration...). Le projet explique en quoi ces liens constituent une plus-value pour la réalisation et la pérennisation du projet proposé.

Critère n°6 : Réflexion sur l'entretien et la gestion (3 points)

Le projet décrit les moyens matériels et humains imaginés à ce stade pour l'entretien et la gestion des futurs espaces. Une attention particulière sera portée à l'implication des enfants pour les tâches qui leur sont accessibles en fonction des tranches d'âge.



Les retours d'expériences des précédentes éditions mettent en avant l'importance de l'implication des enfants. Ils sont d'autant plus respectueux, attentifs à la biodiversité qui s'installe et vigilants à son épanouissement.

Les écoles ayant participé à l'une des séances d'informations recevront un avantage pour l'évaluation de leur dossier de candidature.

4. Accompagnement et bourse pour les écoles lauréates

Les écoles lauréates du présent appel à projets bénéficieront :

1. *d'un accompagnement personnalisé* entre février 2024 et juillet 2025 *par un coach référent* de GoodPlanet Belgium ou Natagora (précisions ci-dessous) ;
2. de *newsletters*, avec des informations pratiques, des articles, pour leur permettre de mener à bien leur projet ;
3. *d'une aide financière* : les écoles retenues recevront une bourse entre 1 000 € et 3 000€ maximum pour leur permettre de mener à bien leur projet ;
4. *d'un site Web* reprenant de nombreuses ressources et d'un espace réservé aux écoles lauréates ;
5. de la participation à une session commune de travail qui sera organisée ; Cette journée pourra prendre la forme d'une journée d'échanges, d'un chantier collaboratif, d'un moment d'échanges en visio conférence...
6. *d'une valorisation de leur projet* sur le site internet et sur la page facebook du projet ;
7. de la possibilité de suivre *des webinaires techniques* liés aux aménagements naturels dans les écoles.

Accompagnement personnalisé

GoodPlanet et Natagora assigneront un coach référent à chaque école qui bénéficiera ainsi d'un accompagnement personnalisé.

Cet accompagnement prendra la forme d'un moment de lancement collectif virtuel, de 4 visites et d'un suivi à distance entre février 2024 et juillet 2025.

Les 4 visites auront pour objectif d'aider les écoles en fonction de leurs besoins : analyse du projet, conseils, soutien à la dynamique autour du projet, planification et aide à la réalisation des aménagements, aide à l'utilisation/l'exploitation des espaces, mise en réseau/partage d'expériences, communication...

Le moment collectif de lancement aura lieu le 22 février 2024 pour toutes les écoles lauréates. Celui-ci aura lieu en visioconférence et l'entièreté des équipes porteuses des projets sont conviées afin d'en apprendre plus sur la campagne, (re)découvrir les outils mis à leur disposition, identifier les écoles en projets dans leur région et découvrir un projet « Ose le vert, recrée ta cour » avec le recul d'un.e enseignant.e port.eur.euse ayant déjà participé à une précédente édition.

Bourse et dépenses éligibles

Pour savoir quels frais sont éligibles, veuillez-vous référer au « [Vade-mecum des dépenses éligibles](#) » Dans les grandes lignes, la bourse « Ose le vert recrée ta cour » pourra servir à couvrir les frais suivants :

- Les frais de logistique et matériel lié;

- Les frais de plantations et semis d'espèces indigènes ou variétés locales (exception pour certaines variétés horticoles mellifères à fleurs simples et non invasives);
- Les frais pour supports et encadrements/rehaussements de plantation
- L'achat d'éléments en bois pour stimuler le lien avec la nature et la convivialité;
- Les fournitures diverses.

Les bacs de plantation hors sols/avec fond permettant rarement des plantations durables, **les bacs de plantation ou matériaux pour les construire (bois, maçonnerie, vis, étanchéification...)** ainsi que la quincaillerie (poignée, vis, roulettes ...) ne sont pas éligibles, sauf dérogation (voir « [Vade-mecum des dépenses éligibles](#) »).

Les obligations des écoles liées à l'utilisation de cette bourse leur seront précisées par un document remis aux écoles lauréates en début de projet.

Le bénéficiaire sera soumis au respect de la réglementation sur les marchés publics (obligation d'effectuer une simple consultation de concurrence par comparaison d'au minimum trois offres pour les montants supérieurs à 250 euros HTVA).

5. Soutien proposé aux écoles non lauréates

Nouveauté

Afin de soutenir toutes les écoles motivées, celles ayant remis un dossier de candidature mais n'étant pas lauréates recevront tout de même un soutien sous la forme d'une invitation à participer à :

- Des webinaires techniques sur les aménagements « nature » spécifiques aux écoles ;
- Eventuellement, des chantiers participatifs dans les écoles lauréates de leur région pour se former.

6. Où trouver de l'inspiration pour mon projet ?

A. Des séances d'informations

Deux séances d'informations en visioconférence seront organisées pour présenter l'appel à projets et répondre aux questions des écoles. Il est vivement conseillé aux écoles souhaitant remettre une candidature d'y participer afin de comprendre la philosophie de la campagne. De plus, de nombreux exemples seront donnés et pourront vous inspirer.

Il est également à noter qu'un avantage sera attribué aux écoles ayant participé à une des séances d'informations.

Date :

- Mercredi 13 décembre à 15H: [lien pour la réunion](#)

- Jeudi 11 janvier à 16H : [lien pour la réunion](#)

B. Notre site web et autres ressources

Vous trouverez sur notre site www.oselevert.be :

- [Trois vidéos courtes](#) explicitant et illustrant les 3 objectifs d' « Ose le vert, recrée ta cour ».
- Des [récits d'expériences](#) concrets issus de témoignages d'enseignants/directions qui ont mis en place le projet Ose le vert dans leur école.
- Des conseils donnés, avec quelques années de recul, par des écoles ayant participé aux deux premières éditions :
 - Sur la manière d'aborder [l'aménagement d'espaces verts collectifs](#)
 - Sur des [aménagements spécifiques](#)

- Une [cartographie](#) des écoles ayant participé aux précédentes éditions, avec, pour chacune d'entre elles, une présentation succincte des aménagements réalisés. Si l'envie vous prend de rentrer en contact avec l'une ou l'autre d'entre elles...
- Des [lectures incontournables](#) pour comprendre les multiples enjeux qui se jouent dans ces espaces et en tenir compte pour construire une vision claire. Notamment, la publication « Recrée ta cour! Des espaces scolaires extérieurs à penser, aménager et vivre collectivement. » représente un outil précieux. Elle est téléchargeable sur [Recree-ta-cour_web.pdf \(goodplanet.be\)](#).

D'autres projets de végétalisation des cours de récréation se réalisent ailleurs qu'en Région Wallonne. N'hésitez pas à y jeter un œil pour vous inspirer :

- Le projet [Opération Ré-création](#) de Bruxelles Environnement et de perspective.brussels, et leur [guide pour repenser la cour de récréation](#).
- Le [Cahier de recommandations Oasis pour la transformation des cours d'écoles](#).
- « [Ma cour : un monde de plaisir !](#) » Kino-Québec, Direction de la santé publique, Québec

7. Formulaire de candidature, sélection et calendrier

A. Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures se fait par voie électronique UNIQUEMENT via le formulaire d'inscription suivant : [vers le formulaire en ligne](#)

Les candidatures doivent être introduites pour **le 15 janvier 2024 au plus tard**.

Aucune candidature introduite par mail ou courrier postal ne sera prise en considération.

Un accusé de réception est envoyé automatiquement lors de la réception du formulaire de candidature en ligne. En cas de non-réception de l'accusé (n'oubliez pas de vérifier dans vos « courriers indésirables »), merci de prendre contact directement avec la coordination de l'appel à projets, par email (oselevert@goodplanet.be) ou par téléphone (Claire Belkhou : 0473 88 67 82 / Antoine Gros Lambert 0472 810 316).

Cependant, **afin de faciliter le travail de rédaction du projet, un formulaire de candidature DE TRAVAIL** est téléchargeable sur le site web [sur oselevert.be](#).

Lors de la remise de votre candidature, vous serez amenés à introduire les documents complétés et signés suivants :

- Note d'engagement du PO et de l'équipe porteuse (obligatoire)
- Une estimation budgétaire de la bourse demandée (obligatoire)
- Convention d'occupation et d'aménagement (uniquement en cas d'aménagement d'espaces n'appartenant pas à l'école, attendant ou non attendant)
- Demande de dérogation pour les bacs de plantation hors sol (uniquement si l'école correspond à un cas de figure nécessitant la construction de bacs de plantations hors sol - voir « Vade-mecum des demandes éligibles »)

Tous ces documents sont téléchargeables [sur oselevert.be](#).

Vous devrez également introduire 2 photos des espaces concernés ainsi qu'un plan provisoire des aménagements (croquis annotés).

B. Sélection des projets

La sélection des projets sera réalisée entre décembre 2023 et janvier 2024, par un jury de lecteurs issus des milieux éducatifs et associatifs ayant une expertise scientifique, technique et/ou éducative dans les matières concernées par la campagne ainsi que de coaches impliqués dans la campagne « Ose le vert, recrée ta cour ».

Le jury établira un classement des dossiers parmi les projets éligibles, sur base du respect des 6 critères de sélection et en fonction de leur pondération.

Au terme de la procédure, 90 écoles réparties sur les différentes provinces wallonnes seront sélectionnées, dont un minimum de 4 écoles avec un indice socio-économique (ISE) faible (classes 1 à 5).

La liste de ces 90 écoles lauréates sera communiquée mi-février 2024.

Les écoles non lauréates seront également prévenues à cette même période et seront invitées à participer à des webinaires techniques (voir point 5).

C. Calendrier

- 5 décembre – 15 janvier 2024 : les écoles répondent à l'appel (2 séances d'informations sont organisées : le 13 décembre 2023 et le 11 janvier 2024)
- Janvier 2024 - février 2024 : jury de lecteurs et sélection des écoles ;
- Mi-Février 2024 : annonce des écoles lauréates ;
- 22 février 2024 : lancement collectif virtuel pour toutes les écoles lauréates et planification avec le coach des premières visites ;
- Février 2024 – juillet 2025 : accompagnement personnalisé, réalisation des projets et participation à une session commune de travail.

8. Contact

GoodPlanet Belgium

Claire Belkhou

0473 886 782

Antoine Gros Lambert

0472 810 316

oselevert@goodplanet.be

www.oselevert.be